



Menuiserie, Couverture, Charpente

TITRE PRO Constructeur Bois

Niveau 3 - RNCP35507 - Code diplôme : 56T23403

Mise à jour le 18.03.2024



Le constructeur bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la charpente et la construction en bois. Les destinations des constructions visées sont l'habitat individuel ou collectif, le tertiaire et les établissements recevant du public. Les travaux visés sont les travaux neufs, les travaux de rénovation énergétique et les créations de surfaces par extension ou surélévation.

Activités Visées

Le constructeur bois réalise les travaux de montage ou de pose sur plusieurs lots de la construction bois :

- la structure porteuse en bois ;
- la couverture en tuiles avec fenêtres de toit ;
- le revêtement bois de façade ;
- les ouvrages relatifs à la performance énergétique : isolations thermiques intégrées ou par l'extérieur, étanchéité à l'air.

Hors travaux de pose, il fabrique des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle : production par lots ou petite série, fiches de taille, matières premières semi-finies.

Il fabrique aussi les habillages et pièces de finition bois du revêtement extérieur bois.

Dans toutes ses activités, le constructeur bois applique les règles de sécurité individuelle et collective, les prescriptions et règles de mise en œuvre, et assure la maintenance de premier niveau de ses outils de travail.

Le constructeur bois intervient selon les consignes et sous le contrôle d'un supérieur hiérarchique. De la réception des consignes au compte rendu des tâches exécutées, le constructeur bois réalise ses activités en autonomie. Il est amené à communiquer avec des acteurs tiers à l'entreprise comme les ouvriers d'autres corps d'état, des fournisseurs, des représentants du client ou des contrôleurs techniques. Il est amené à travailler seul ou en équipe selon les activités.

Le constructeur bois professionnel utilise de l'outillage manuel, des machines portatives et des machines semi-stationnaires.

Pré-requis

- › Être médicalement apte à l'exercice du métier
- › Ce TITRE PRO est ouvert aux collégiens sortant de 3ème et ayant l'âge requis ; dans ce cas, il est proposé en 2 ans
- › Ouvert aux titulaires d'un diplôme; dans ce cas, il peut être proposé en 1 an

Contenu de la formation

Domaine professionnel :

- › Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
- › Monter une structure en bois
- › Poser les fenêtres de toit et une couverture en tuiles avec accessoires et abergements
- › Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une constructions bois

Nos + formations



- › Préparation à l'habilitation électrique
- › Sauveteur Secoursite du Travail (SST) / Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique (PRAP)
- › Formation échafaudage R408-R457 / Travail en hauteur
- › Formation interactive personnalisée
- › Section à effectif réduit (15 apprentis maxi.)
- › Equipement et outillages des ateliers récents et novateurs
- › Aide au permis de conduire
- › Kit de 1^{er} équipement pour les apprentis

Objectifs généraux de la formation

La formation vise la validation des blocs de compétences listés ci-dessous :

BLOC 1 : FABRIQUER EN ATELIER DES SOUS-ENSEMBLES STRUCTURAUX BOIS DE FAÇON SEMI-INDUSTRIELLE OU PAR LOTS

- › Débitier des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis ;
- › Assembler des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis.

BLOC 2 : MONTER UNE STRUCTURE BOIS

- › Positionner, stabiliser et régler un sous-ensemble structurel bois
- › Joindre et ancrer les sous-ensembles structuraux bois

BLOC 3 : POSER LES FENÊTRES DE TOIT ET UNE COUVERTURE EN TUILES AVEC ACCESSOIRES ET ABERGEMENTS INDUSTRIALISÉS

- › Poser une couverture en tuiles avec ses accessoires industrialisés et sans abergements ;
- › Poser les fenêtres de toit et les zones de couverture en tuiles avec abergements industrialisés

BLOC 4 : RÉALISER LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR BOIS ET METTRE EN ŒUVRE LES SYSTÈMES D'ISOLATION ET D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR D'UNE CONSTRUCTION BOIS

- › Poser l'ossature bois rapportée support d'un revêtement extérieur bois
- › Réaliser le traitement de baies dans une ossature bois
- › Poser le revêtement extérieur en lames ou panneaux bois d'une façade
- › Mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois

Modalités Pédagogiques et Moyens

Méthodes Pédagogiques

La formation combine

- › Des retours d'expérience, des travaux collaboratifs, des apports théoriques
- › Des mises en situation pratique en atelier

Outils et Moyens Techniques

- › Salles de formation équipées de PC et de Vidéos Projecteurs et de tableaux interactifs
- › Plateaux techniques
- › Centre de ressources et d'aide à la formation (CRAF)

Moyens Humains

- › Formateurs d'Enseignements Professionnels

Modalités de suivi de l'exécution

- › Suivi des présences et Certificat de réalisation
- › Livret d'apprentissage dématérialisé
- › Visites en entreprise et entretiens avec les maîtres d'apprentissage



Modalités d'évaluation

Evaluation formative tout au long de la formation : questionnaires, études de cas, réalisation pratiques

Evaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur.

Publics concernés

Formation accessible par la voie de l'apprentissage pour :

- › Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.
- › Travailleurs handicapés
- › Sportifs de haut niveau,
- › Personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou le titre.

Formation accessible par la voie d'autres dispositifs :

(Contrat de professionnalisation, Compte Personnel de Formation, Période de professionnalisation, ...)

- › Salariés
- › Demandeurs d'emploi,
- › Bénéficiaires de minima sociaux.

En fonction du dispositif utilisé, l'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat de professionnalisation et/ou d'une convention signée par toutes les parties prenantes et sous réserve de place disponible à la réception du contrat.

Modalités & Délais d'accès

- › Pré-inscription (possible sur btpcfa-na.fr)
- › Dépôt du dossier de candidature
- › Entretien de validation du projet professionnel avec un conseiller BTP CFA réalisé dans un délai d'1 à 4 semaines
- › Signature du contrat de travail
- › Délai d'entrée en formation en fonction du calendrier

NB: Sous conditions, pour le public éligible au contrat d'apprentissage et toujours à la recherche d'un employeur, l'entrée en formation est possible sans contrat d'apprentissage signé pour une durée maximale de 3 mois. L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage et sous réserve de place disponible à la réception du contrat.

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos sites sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Vous pouvez faire appel à nos référents handicaps afin de vous aider à finaliser votre projet professionnel. Le contact des référents est disponible sur la page «contact» de notre site internet : btpcfa-na.fr



Organisation de la formation :

alternance : 1 semaine au CFA (12 semaines/an) 2 semaines en entreprise



Période d'entrée en formation

Standard : septembre/octobre en fonction des places disponibles

Nous contacter pour étudier les possibilités d'entrée en cours d'année.



Durée de la formation

12 semaines de formations au CFA soit 420 h ou 840 h
Avant l'entrée en formation, un positionnement sera réalisé pour mesurer les compétences et savoir acquis. Il déterminera la durée (1 ou 2 ans) et les contenus du parcours en fonction du projet professionnel, sauf pour les jeunes sortant de 3^{ème} où la durée est de deux ans.



Métiers visés :

- › Aide charpentier poseur
- › Monteuren structures bois et composites
- › Charpentier bois poseur
- › Chef d'équipe en pose de charpentes bois



Poursuites de formation

- › BP Couvreur
- › BP Charpentier Bois



Coût de formation

- › Contrat d'apprentissage : Coût de formation pris en charge par l'OPCO lié à l'entreprise d'accueil
- › Autres dispositifs : Application des «Niveaux de Prises En charge» établis par France Compétences.

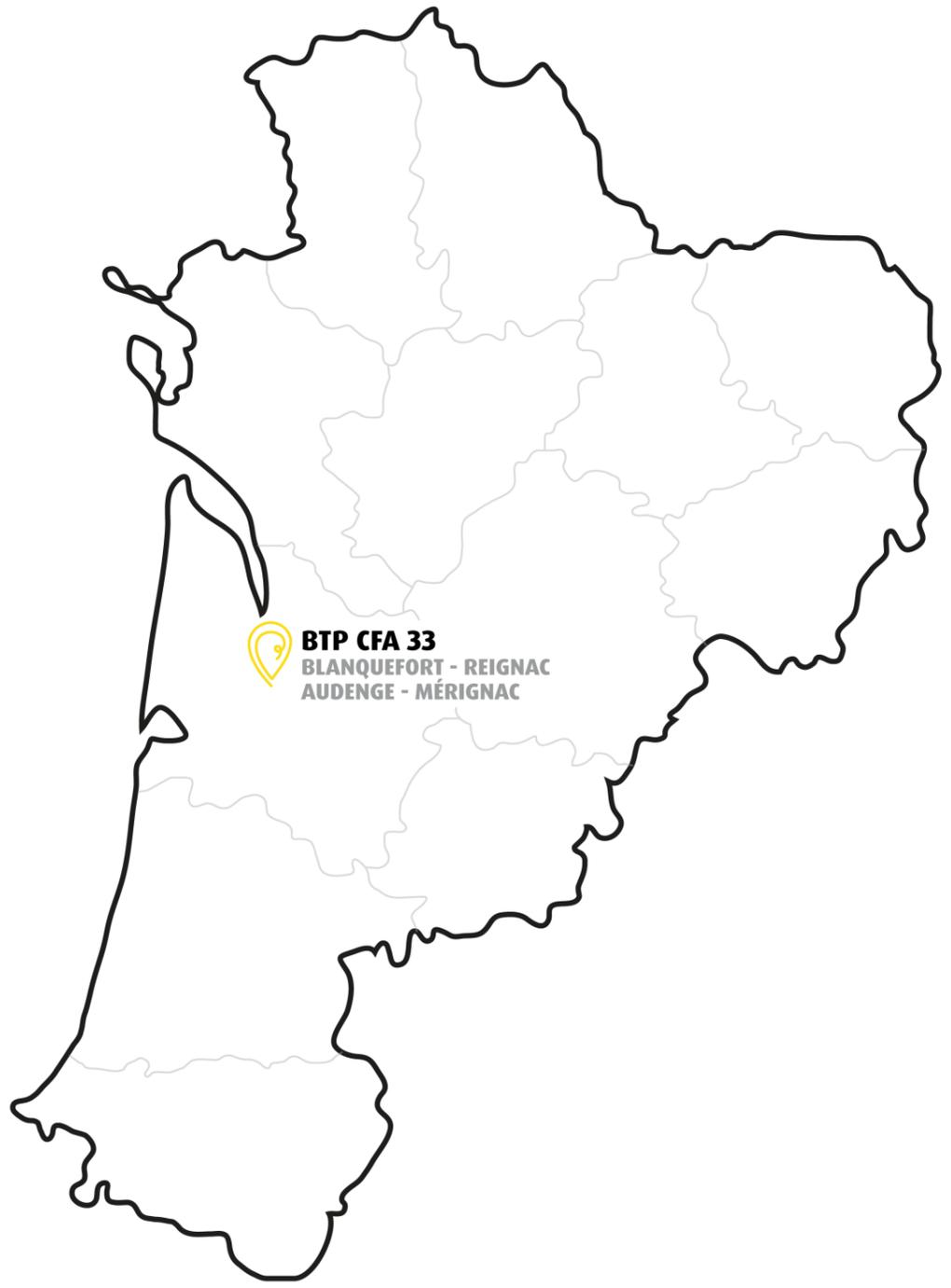
Lieu(x) de formation & Contact(s)

> **BTP CFA 33 - AUDENGE**

Emmanuel CAPDENAT

06 79 05 32 46

emmanuel.capdenat@construction-na.fr

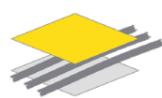


CANDIDATE ICI !

**ENSEMBLE,
CONSTRUISONS TON AVENIR**



btpcfa-na.fr



BTP CFA
ASSOCIATION RÉGIONALE

NOUVELLE-AQUITAINE